

Point supplémentaire à l'ordre du jour

Le conseil communal vous informe qu'un objet a été ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée communale du 16 décembre 2015. Il s'agit de l'approbation des modifications des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les Services Médico-Sociaux (ACSMS).

Le conseil communal tient à s'excuser d'avoir omis de mettre cette approbation à l'ordre du jour. Il est cependant important que l'Assemblée se prononce sur les modifications de ces statuts.

Le 3 juin 2015 l'assemblée des délégués a procédé à la modification des statuts de l'ACSMS. Cette modification doit maintenant être avalisée par les assemblées communales de toutes les communes de la Sarine.

La modification des statuts est destinée à concrétiser les mesures de réorganisation préconisées dans les rapports d'audit des 15 octobre 2013 et 11 mars 2014 établis par l'expert mandaté par le comité de direction. Ce processus de réorganisation sous la responsabilité d'un directeur général permet de regrouper le service de l'aide et des soins à domicile de la Sarine avec les autres institutions déjà couvertes par l'ACSMS. Ce sont les suivantes : le home médicalisé de la Sarine (HMS) et son foyer de jour, ainsi que le service des ambulances (SAS). Cette intégration du service d'aide et des soins à domicile entraînera la dissolution de la Fondation qui jusqu'ici assumait cette tâche. D'autre part, les dispositions relatives à la limite d'endettement aux frais d'exploitation et aux frais financiers sont désormais regroupées et simplifiées sans que les principes applicables jusqu'à ce jour ne soient remis en cause. Par ailleurs, au vu des travaux prévus pour le service des ambulances et la vétusté du HMS, il est proposé de porter la limite d'endettement destinée à financer les investissements de l'ACSMS de CHF 13'000'000 à CHF 30'000'000.

Enfin, il s'agit de profiter de cette modification des statuts pour entreprendre leur toilettage sur certains points. Par exemple une nouvelle appellation est proposée : Réseau Santé de la Sarine.

- Message de l'ACSMS
- Statuts